

# RÈGLEMENT DU CONCOURS de BÂTISSEUR D'UN JOUR

## *Défi de la relève*

du 4 au 5 juin 2011

---

### 1. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer au concours **Le Défi de la relève** vous devez visiter l'événement Bâtitseur d'un jour du 4 au 5 juin 2011 et compléter le circuit dédié aux 12 à 17 ans intitulé *Défi de la relève*.

Le *Défi de la relève* est un circuit d'épreuves reliées aux métiers de la construction. Les participants devront compléter le circuit. Une fois le circuit complété, un coupon de participation leur sera remis afin d'être complété avec leurs coordonnées.

Les coupons de participation deviennent la propriété de Bâtitseur d'un jour et ne sont pas retournés aux participants. Les chances de gagner un prix sont directement reliées au nombre de participations reçues.

Aucun achat requis.

### 2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les promoteurs, partenaires et bénévoles de Bâtitseur d'un jour ainsi que de même que leur famille immédiate (père-mère, frère-sœur, fils-fille) et les personnes vivant sous le même toit ne sont pas admissibles à ce concours.

### 3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Le 5 juin 2011 à 17h, 2 tirages au sort seront effectués parmi toutes les participations admissibles reçues. Le premier coupon sorti au nom d'un garçon sera déclaré gagnant et le premier coupon sorti au nom d'une fille sera déclaré gagnant.

Les gagnants seront rejoints par téléphone immédiatement après l'événement et si pas rejoints, on les rejoindra au courant de la semaine.

Pour le prix du concert de Rihanna : la gagnante devra réclamer son prix selon les instructions de Bâtitseur d'un jour dans un délai de 24 heures à partir de la date où elle aura été rejointe la première fois. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai, un nouveau tirage aura lieu.

Pour le prix de NAPA Pièces d'auto 200 présenté par Dodge: le gagnant devra réclamer son prix selon les instructions de Bâtitseur d'un jour dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date où il aura été rejoint la première fois. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai, un nouveau tirage aura lieu.

#### **4. DESCRIPTION DES PRIX**

Il y a 2 prix attribués :

Le prix pour garçon : une paire de billets dans la tribune 31. La paire de billets de 2 jours est d'une valeur de \$190.00. Les dates de l'événement sont le 19 et 20 août 2011, sur le Circuit Gilles-Villeneuve.

Le prix pour fille: une paire de billets pour le concert de Rihanna, ayant lieu à la Place Scotia à Ottawa le 8 juin 2011, une valeur de 200 \$.

#### **5. RÈGLES GÉNÉRALES**

**5.1** Chaque gagnant doit signer un document attestant qu'il a reçu son prix.

**5.2** Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution n'est accordée.

**5.3** Bâtitseur d'un jour et ses partenaires ainsi que les promoteurs et bénévoles n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier ou courriel reçu, erreur d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, bris de logiciel ou matériel informatique, appels frauduleux ou toute autre erreur.

**5.4** Bâtitseur d'un jour et ses partenaires ainsi que les promoteurs et bénévoles n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle incluant les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

**5.5** Les renseignements personnels, tel que nom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel et âge sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans consentement. En fournissant ces renseignements, vous consentez à leur utilisation aux fins indiquées.

**5.6** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

**5.7** La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement dont Bâtitseur se charge de l'application. Toutes ses décisions sont définitives.